

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISSENT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Tous les abonnements et les annonces s'adressent au directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse doivent être accompagnées de la somme de 175 francs.

ABONNEMENTS

	VOIE TERRESTRE	VOIE AERIENN
	Six mois	Un an
Senegal et autres pays de la C.E.D.A.		
Etranger - France		
R.C.A. - Cam. - Mali		
Algérie - Liban	20 000F	40 000F
Etranger - Autre	23 000F	46 000F
Prix du numéro	500 francs C.F.A.	Année ant. 700F
Prix la poste	ajouté de 130F par numéro	
Journal les samedis		Prix la poste

ANNONCES ET AVIS DIVERS

Prix ligne	1.000 francs
Chaque annonce répétée	Même prix
Il est tenu compte moins de 10.000 francs pour les annonces	
Compte d'usage	45 20 F.C.F.A.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRET

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

7 mars 1995
 Décret n° 95-222 fixant la liste des candidats autorisés à subir les épreuves du concours professionnel d'admission dans le corps des inspecteurs généraux d'Etat. 153

PARTIE OFFICIELLE

DECRET

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DECRET n° 95-222 du 7 mars 1995

fixant la liste des candidats autorisés à subir les épreuves du concours professionnel d'admission dans le corps des inspecteurs généraux d'Etat.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la loi n° 61-33 du 15 juin 1961, relative au statut général des fonctionnaires, modifiée;

Vu la loi n° 87-18 du 3 août 1987, portant statut des inspecteurs généraux d'Etat;

Au décret n° 63-293 du 11 mai 1963, fixant le régime commun de concours prévus pour l'admission dans les différents corps de fonctionnaires;

Au décret n° 69-179 du 18 février 1969, fixant l'âge limite des candidats au concours professionnel dans la fonction publique;

X Vu le décret n° 75-398 du 12 avril 1975, fixant les modalités et les programmes du concours pour l'admission dans le corps de l'inspection générale d'Etat;

X Vu le décret n° 80-914 du 5 septembre 1980, organisant l'inspection générale d'Etat;

X Vu le décret n° 94-1240 du 21 novembre 1994, portant ouverture du concours professionnel d'admission dans le corps des inspecteurs généraux d'Etat.

DECRETS

Article premier. - Les fonctionnaires dont les noms suivent, sont autorisés à subir les épreuves du concours professionnel d'admission dans le corps des inspecteurs généraux d'Etat, devant se dérouler à partir du 30 mai 1995 :

MM. Mouhamadou Lamine Bâ, Mle de solde 373266-C, administrateur civil, Contrôleur d'Etat à la Présidence de la République;

Abdou Bodian, Mle de solde 378190-L, administrateur civil, Sous-Préfet de Thiadiaye;

Boucar Bouadian, Mle de solde 379433-A, Ingénieur des Travaux publics, Parcelles assainies, Unité 13, villa n° 221, B.P. 26155 - Dakar;

Ibrahima Camara, Mle de solde 358668-B, Inspecteur de l'Éducation populaire de la Jeunesse et des Sports, quartier Darès-Salam à Rufisque;

Paul Coly, Mle de solde 055296-A, Ingénieur du Génie rural, SODEFITEX - B.P. 3216 Dakar;

MM. Samba Mané Diakhaté. Mle de solde 373270-D. administrateur civil, adjoint au Gouverneur de la Région de Kaolack:

Malick Diallo. Mle de solde 375386-Z. Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasses. Projet de Promotion et de Protection des Forêts du Sud - B.P. 264 Ziguinchor:

Nouhou Demba Diallo. Mle de solde 503652-E. Sous-Préfet de Niakhène:

Doudou Dièye. Mle de solde 363831-F. administrateur civil, chargé de mission à la Médiation de la République:

Abdoul Hamid Diop. Mle de solde 056147-C. administrateur des Affaires maritimes. Directeur de l'Ecole nationale de Formation maritime - B.P. 1225 Dakar:

Mabèye Diop. Mle de solde 047512-C. administrateur civil. Directeur de l'Hôpital régional de Tambacounda:

Babou Diouf. Mle de solde 372566-G. ingénieur des Eaux, Forêts et Chasses, en service au Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature:

Ismaïla Gaye. Mle de solde 055475-B. inspecteur de l'Enseignement élémentaire, en service à l'IDEN de Rufisque II:

Cheikh Anta Guèye. Mle de solde 386934-I. commissaire aux Enquêtes économiques, en service à la Direction de la Dette et de l'Investissement au M.E.F.P., Dakar:

Falilou Mbacké Guèye. Mle de solde 354887-E. administrateur civil, en service à la Direction des Collectivités locales au Ministère chargé de la Décentralisation, Dakar:

Mbaye Guèye. Mle de solde 367022-D. inspecteur du Trésor, en service à la Direction du Trésor et de la Comptabilité publique au M.E.F.P.:

Moustapha Guèye. Mle de solde 367042-F. magistrat, commissaire près la CVCCEP, au Conseil d'Etat. B.P. 3162, Dakar:

Sidy Guèye. Mle de solde 375274-B. ingénieur agronome, Conseiller technique au Ministère de l'Agriculture:

Abdoulaye Kamara. Mle de solde 360356-G. administrateur civil, en service au Ministère du Tourisme et des Transports aériens, 23, rue Calmette, Dakar:

Lamine Lô. Mle de solde 378241-E. inspecteur du Trésor, en service au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan:

Moustapha Lô. Mle de solde 379732-A. ingénieur des Travaux publics, en service au M.E.F.P.-D.C.E.F., Immeuble Peytavin, B.P. 4017, Dakar:

Mapenda Diaw Mbaye. Mle de solde 373253-A. administrateur civil, Responsable de la Cellule d'Appui à la Promotion de l'Emploi au M.E.T.F.P., Dakar:

Lara Mbodji. Mle de solde 354892-A. inspecteur du Travail, Conseiller technique au Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Industrie, Dakar:

Ibrahima Mbodji. Mle de solde 044000-Z. inspecteur de l'Enseignement élémentaire, Chef de la Cellule de Suivi et de Prospective, INEADE, Dakar:

Alé Ndiaye. Mle de solde 363385-Z. administrateur civil, Contrôleur d'Etat au Contrôle financier, Présidence de la République, Dakar:

Mamadou Alioune Ndiaye. Mle de solde 043753-F. inspecteur du Travail, en service à la Direction générale de la SENELEC, B.P. 93 Dakar:

MM. Amadou Ndiaye. Mle de solde 044396-Z. inspecteur de l'Enseignement élémentaire, en service à l'Inspection d'Académie de Dakar. B.P. 517, Dakar:

Biram Owens Ndiaye. Mle de solde 376540-A. administrateur civil, Chargé de Mission à la Médiation, Dakar:

Cheikh Tiédiane Ndiaye. Mle de solde 360947-O. commissaire de Police, en service à la Direction générale de la Sécurité nationale, Dakar:

Massamba Ndiaye. Mle de solde 373958-M. commissaire de Police, domicilié à la Cité Police Malick Sy, Dakar:

Papa Ndiaye. Mle de solde 386920-F. Inspecteur des Impôts, B.P. 1561, Dakar:

Sidy Mohamed Ndour. Mle de solde 354759-I. commissaire aux Enquêtes économiques, en service à la Direction du Commerce:

Mamadou Bamba Niang. Mle de solde 365124-A. inspecteur du Trésor, Contrôleur régional des Finances de Fatick:

Diaraf Farba Paye. Mle de solde 049980-D. commissaire de Police, B.P. 6383 Dakar:

Mamadou Sall. Mle de solde 057175-B. inspecteur du Trésor, en service au Contrôle financier, Présidence de la République, Dakar:

Mamadou Samb. Mle de solde 362748-L. ingénieur de la Statistique, Sicap Dicuppeul II, Appartement n° 2431/E, Dakar:

Ousmane Sarr. Mle de solde 378243-C. inspecteur du Trésor, Trésorier-Payeur régional de Tambacounda:

Ahmédou El Bécaye Seck. Mle de solde 382899-K. administrateur civil, en service au Ministère de l'Intérieur - Dakar:

Alioune Sène. Mle de solde 378884-Z. commissaire de Police, en service au CENCAR de la Primature - Dakar:

M^{me} Joséphine Sarr. Mle de solde 501938-H. commissaire de Police, Chef d'Arrondissement du Plateau, Dakar:

MM. Scrigne Mbacké Sougou. Mle de solde 508516-C. Inspecteur des Impôts et Domaines, domicilié à Hann-Equipe, n° 74, Dakar:

Allé Sine. Mle de solde 378236-A. inspecteur des Impôts et Domaines, en service à la Direction générale des Impôts et des Domaines, Dakar:

Samba Sy. Mle de solde 55663-C. commissaire de Police, villa n° 8003, Sicap Liberté 6, Dakar:

Babacar Thiaw. Mle de solde 059186-E. inspecteur de l'Education populaire, de la Jeunesse et des Sports, IAAF du Ministère de la Jeunesse et des Sports, Dakar:

Ousmane Traoré. Mle de solde 045618-L. administrateur civil, B.P. 21714, Dakar-Ponty:

Art. 2. - Le Ministre d'Etat, Ministre des Services et des Affaires présidentielles est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 7 mars 1995

Abdou DIOUF

*Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Habib THIAM